



Colloque « Le Pont » à Toulouse, les 8 & 9 octobre 2013
Les Ouvrages d'Art au service de la mobilité durable

Les réseaux de transports en Algérie
routes et rails
Les ouvrages d'art

Z. DJIDJELI / consultant formateur
Retraité- ex directeur de la recherche/ MTP ALGERIE
djidjeliz@yahoo.fr

sommaire

i) L'Algérie en quelques mots

- Les infrastructures de transports
- Historique et perspectives de développement
- Les ouvrages d'art
- Les pathologies
- Cas du séisme de 2003
- Recommandations conclusion

ii) Cas de gestion exploitation de parc ouvrages d'art



L'Algérie en quelques mots

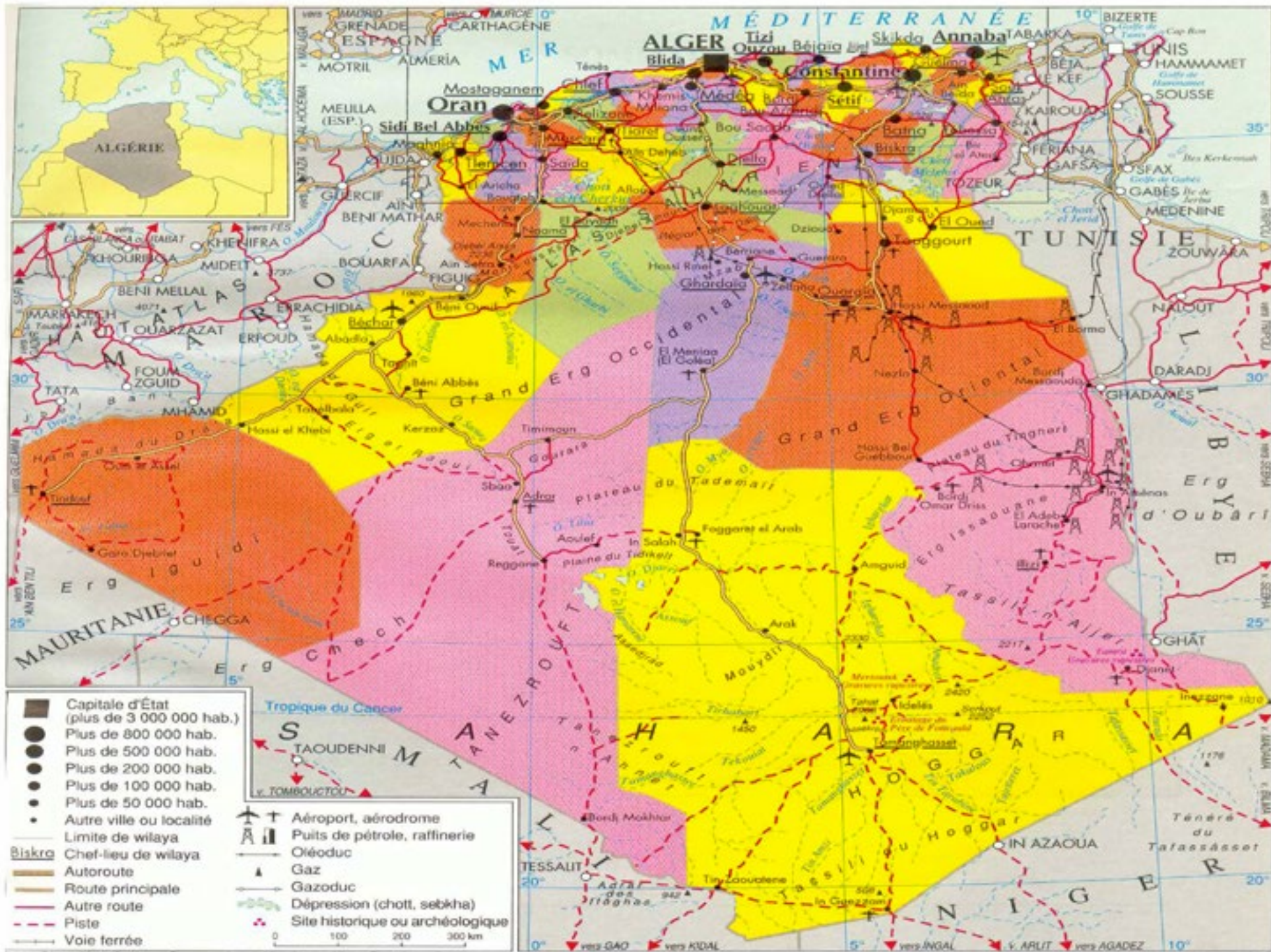


octobre 2013

L'ALGERIE EN BREF

- ✓ Territoire de 2,4 millions de Km²
- ✓ 37 millions d'habitants
- ✓ 44 millions d'habitants en 2025
- ✓ 76% de la population concentrée sur la frange nord du pays, où se concentre l'essentiel des activités économiques et commerciales
- ✓ Au carrefour des échanges Euro-Méditerranéens
et Euro-Africains





TRANSPORT,FACTEUR DE CROISSANCE ET DE DEVELOPEMENT?

Facteur d'intégration économique du marché national au marché mondial en:

- Favorisant la mobilité des facteurs de production;
- Réduisant les distances économiques à proportion de sa performance càd le désenclavement

■ Facteur structurant de l'espace économique:

Rôle moteur des infrastructures de base

■ Générateur d'emplois.



Le Réseau routier et autoroutier



I/ INTRODUCTION

La route est définie comme étant:

- Un vecteur essentiel pour le **développement socio-économique**;
- Au cœur du processus **d'aménagement du territoire**;
- Un instrument **d'équité sociale et territoriale**;
- Un vecteur de **compétitivité et d'attractivité du territoire**.

Une planification découlant du schéma directeur des transports

- ▶ La loi d'aménagement du territoire

Loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Du SNAT au schéma directeur des transports



**CHAPITRE III
DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA
NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Section I

**Des schéma directeurs des grandes infrastructures et
des services collectifs d'intérêt national**

Art. 22. — Sans préjudice des dispositions légales en la matière, il est institué des schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national.

Les schémas directeurs des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national sont les instruments privilégiés du développement harmonieux du territoire national et de ses régions.

Ils comprennent :

- le schéma directeur des espaces naturels des aires protégées ;
- le schéma directeur de l'eau ;
- le schéma directeur du transport :
 - * les routes et autoroutes ;
 - * le chemin de fer ;
 - * les aéroports ;
 - * les ports ;

Réseau routier

Plusieurs actions lancées et en perspectives

LES GRANDS AXES STRUCTURANTS RECOMMANDÉS PAR LE Schéma Directeur Routier et Autoroutier (SDRA)


- La réalisation de l'autoroute Est-Ouest,
- La réalisation de quatre (04) Rocades au sud de l'agglomération Algéroise.
- Le parachèvement de la route Transsaharienne;
- La réalisation de 23 liaisons autoroutières reliant les trois (03) infrastructures (routes côtières, Autoroute Est-Ouest et Rocade des Hauts Plateaux)
- La réalisation du programme d'aménagement urbains
- L'aménagement des routes côtières, ;
- Poursuite du programme de désenclavement des régions des Hauts Plateaux et du grand sud.

- ▶ La vision directrice du SDRA (2005–2025) . Les grands axes d'aménagements prévus totalisent un linéaire de ***13.450 Km:***
- ▶ À l'horizon 2010: ***5 900 Km***
- ▶ A l'horizon 2015: ***4 400 Km***
- ▶ A l'horizon 2020: ***2 300 Km***
- ▶ A l'horizon 2025: ***850 Km***

Première phase: 2005-2010

1. Engagement du 1^{er} réseau structurant:
Autoroute Est-Ouest,
2^{ème} rocade autoroutière d'Alger,
Route transsaharienne.

Deuxième phase: 2010-2015

1. Engagement du 2^{ème} réseau structurant :
 - Autoroute des hauts plateaux,
 - Liaisons autoroutières reliant aux principaux centres des 34 wilayas, ainsi que les aéroports et ports,
 - Pénétrantes Nord-Sud,
 - Transformation d'une partie de la transsaharienne en autoroute.
 2. Mise à niveau du réseau existant
 3. Engagement des systèmes d'exploitation et de péage
 4. Maitrise du système d'inter-modalité
- 

2015-2020

- ▶ Préservation des 1^{er} et 2^{ème} réseaux structurants.
- ▶ Modernisation des systèmes de gestion et d'exploitation.
- ▶ Développement des systèmes d'inter-modalité .

2020-2025

- ▶ Engagement du 3^{ème} réseau structurant
- ▶ Parachèvement du maillage prévu par le schéma directeur à l'horizon 2025
- ▶ Préparation des conditions au lancement du futur programme projeté à l'horizon 2050.

